



# LE 29 MAI 2023

# 10 000 pattes

## 1km, 1,8km, 5km et 10km

## BASE DE LOISIRS DU PAYS DE MONTBÉLIARD À BROGNARD

INFORMATIONS, INSCRIPTIONS ET RÉSULTATS

[www.ascap25.com/course-a-pied](http://www.ascap25.com/course-a-pied)



Crédit Mutuel

STELLANTIS

DECATHLON  
Montbéliard



M Pays de  
Montbéliard  
AGGLOMÉRATION

Doubs  
le Département

Intermarché



Les 10 000 pattes

Lundi 29 mai 2023 - Début 9h00

Base de loisirs du Pays de Montbéliard à Brognard



Inscription en ligne : [www.ascap25.com/course-a-pied/](http://www.ascap25.com/course-a-pied/) Ou bulletin d'inscription

## INSCRIPTIONS

Inscriptions en ligne jusqu'au 25/05/2023 à 24h00 : [www.ascap25.com/course-a-pied/](http://www.ascap25.com/course-a-pied/)  
Bulletin d'inscription à déposer à l'ASCAP ( 4 Route de Grand-Charmont 25200 Montbéliard ) jusqu'au  
25/05/2023 avant 16h00

OU

Au magasin Decathlon Montbéliard à l'accueil, jusqu'au 27/05/2023 avant 18h

Possibilité de s'inscrire sur place avant 9h00 ( majoration de 2€ pour le 5 et 10km )

## COUREUR

Sexe : .....

Nom : .....

Club : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Né(e) le : ...../...../.....

.....

Mail : .....

N° Licence FFA

N° Tél : .....

## COCHEZ VOTRE DISTANCE

**COURSE ECOLE ATHLÉ ET POUSSINS**

( nés entre 2012 et 2016 )

**1km - Départ à 09h00**

**3€**

**COURSE BENJAMINS ET HANDISPORT**

( nés entre 2010 et 2011 ) + handisport

**2km - Départ à 09h15**

**3€**

**5 000 Mixte**

( nés à partir de 2009 ) - Minimes à Master HF

**5km - Départ à 09h35**

**7€ ( 9€ le jour de la course )**

**10 000 pattes**

( nés à partir de 2007 ) - Cadets à Master HF

**10km - Départ à 09h35**

**12€ ( 14€ le jour de la course )**

**10 000 pattes : ELLE & LUI**

**OBJECTIF : partir ensemble et arriver ensemble**

( nés à partir de 2007 ) - Cadets à Master HF

**10km - Départ à 09h35**

**14€ ( 16€ le jour de la course )**

**Un bulletin d'inscription chacun**

**Pour les non licenciés** : vous devez fournir à l'inscription un certificat médical de non contre indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an ( 1 ).

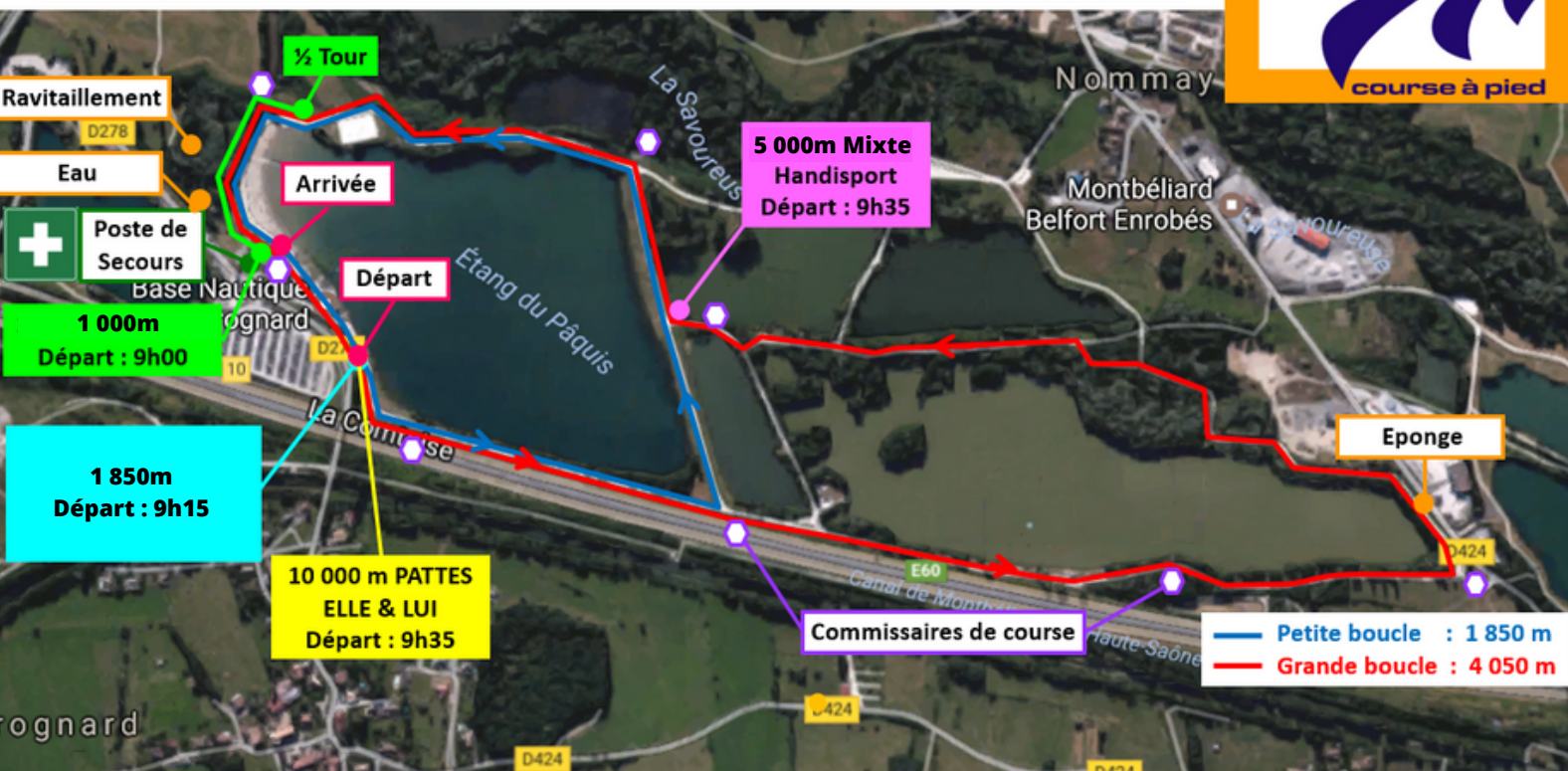
**Pour les licenciés** : vous devez fournir à l'inscription la photocopie de la licence d'athlétisme en cours de validité ( 1 ).

( 1 ) Le dossard ne sera délivré que sur présentation de ce document.

# 10 000 PATTES ASCAP

Lundi 29 Mai 2023

Zone de loisirs du Pays de Montbéliard



1€ par inscription sera reversé pour l'association " SEMONS L'ESPOIR"

Dossards : La remise s'effectuera le 27/05/2023 ( Décathlon Montbéliard de 15h00 à 18h00 )



# Autres informations

## 1. Service médical

Ambulance

## 2. Les résultats

La proclamation des résultats et les remises des récompenses auront lieu à partir de 11h15 pour les Enfants et 11h45 pour le 5 000 Mixte et 10 000 pattes

Les trois premiers scratch du 5 000 MIXTE, 10 KM et ELLE & LUI seront récompensés.

Liste des récompensés par catégorie et par course :

1 000m : filles ( podium éveil athlé, podium poussines ), garçons ( podium éveil athlé, podium poussins )

1 850m : handisport ( podium ), filles ( podium benjamines ), garçons ( podium benjamins )

5 000m : handisport ( podium ), filles ( podium scratch + lère minime ), garçons ( podium scratch + 1er minime )

10 000m : filles ( podium scratch + lère cadette, junior, espoir, sénior, ( M0+M1 ), ( M2+M3 ), (M4 et + ), garçons ( podium scratch + 1er cadet, junior, espoir, sénior, ( M0+M1 ), ( M2+M3 ), ( M4 et + )

ELLE & LUI : Trois premières équipes

## 3. Remerciements

Nous remercions tout particulièrement :

- Le C.S.E Stellantis Site de Sochaux
- Les membres de la commission course à pied ainsi que les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette manifestation

Mesdames et Messieurs les Maires des communes de :

- Brognard
- Dambenois
- Montbéliard
- Nommay
- Vieux-Charmont

## 4. Résultats - Photos

- Sur le Facebook : adresse course à pied
- Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les photos prises durant les épreuves

## 5. Assurance

Les organisateurs ont souscrits une responsabilité civile et décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futures pouvant survenir aux concurrents du fait de la participation à l'une des épreuves.